

Secrétariat général

**DELIBERATION N° 15/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 12 juin 2014**

Convention de fonctionnement relative à la prise à bail par l'Etat français auprès de l'Etat égyptien du site occupé par le lycée français du Caire dit "site de Maadi"

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration autorise la Directrice de l'AEFE à signer avec l'Etat français la convention de fonctionnement présentée en annexe liée au renouvellement de la prise à bail du site dit "de Maadi", sis, 7 rue 12 Sakkanat El Maadi selon laquelle l'AEFE s'engage à supporter toutes les charges et obligations qui incombent à l'Etat français aux termes du contrat de bail du 17 mai 1978 et de son avenant du 18 mai 2014, et notamment à procéder au paiement du loyer d'un montant annuel de 900.000 Livres égyptiennes.

Nombre de votants: 25

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 12 juin 2014

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES